

## Introduction

La plupart des analyses sur la pauvreté en milieu rural malgache définissent l'appropriation de la terre agricole comme un facteur déterminant de richesse (Barrett et Dorosh, 1996 ; Dorosh et al., 1998 ; Razafindravonona et al., 2001 ; INSTAT, 2002). L'accès à la terre peut ainsi apporter une contribution pour le bien-être des pauvres.

Ce chapitre étudie ainsi les liens entre terres agricoles et pauvreté à Madagascar sur la base du Recensement des Communes de 2001 et de l'EPM 2001. Nous passerons en revue successivement : la relation entre la pauvreté d'un côté et la possession de terre, la qualité de la terre et l'irrigation, les marchés des terres agricoles, et les droits fonciers de l'autre côté.

## 1. Possession de terre et agriculture

a. La taille médiane d'une exploitation agricole à Madagascar est de 1 hectare. Comparées aux mesures africaines, ces exploitations sont de petite taille, même pour les grands propriétaires terriens.

La non-possession de terre agricole à Madagascar est fortement liée au manque d'autres formes de capital productif (y compris l'éducation), ce qui a pour corollaire le fait que le groupe le plus pauvre de la population est constitué des ménages ruraux sans terre. Pour les propriétaires terriens, la superficie médiane par ménage est de 1ha, ce qui est relativement faible comparé à d'autres pays africains. Nous relevons une médiane de 67ares par ménage pour le quintile le plus pauvre, comparée à 100ares pour le quintile le plus riche ce qui n'est même pas encore le double (Tableau 1.4). Les grandes exploitations agricoles mécanisées sont aussi rares à Madagascar. Frasin (2002) estime que leur nombre est compris entre 100 et 200 et qu'elles occupent moins de 2% de la superficie totale des terres agricoles cultivées pour l'ensemble du pays.

La taille médiane d'une parcelle de culture est de 20 ares et cette taille réduite constitue un obstacle à la mécanisation de l'agriculture et/ou l'utilisation efficiente des facteurs de production. Cette situation découle du système d'héritage des terres à Madagascar mais reflète aussi une stratégie pour réduire le risque de production auquel doivent faire face les ménages ruraux, ainsi que des contraintes physiques dues au relief géographique montagneux de l'île.

Bien que le foncier soit un facteur déterminant de la richesse sur le plan national (Dorosh et al., 1998 ; INSTAT, 2002), elle ne constitue cependant pas le seul indicateur de prospérité agricole dans toutes les régions rurales malgaches. Par exemple, Freudemberger (1998) démontre que la possession d'un troupeau de bovidés dans des villages Betsileo de la province de Fianarantsoa est considérée comme un signe plus important de richesse que la possession de terre. Il en est de même dans la plupart des régions du sud de Madagascar.

**Tableau 1.4. Terres agricoles par quintile de pauvreté des propriétaires**

	Unité	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Taille de l'exploitation par ménage (are)	moy.	253	123	162	207	399	449
	méd.	100	67	80	100	135	100
Surface par tête (are)	moy.	66	20	30	49	92	176
	méd.	20	11	16	23	31	33
Superficie de rizière par tête (are)	moy.	27	7	11	24	32	76
	méd.	5	2	3	6	10	6
Superficie de tanety par tête (are)	moy.	37	12	17	24	58	96
	méd.	6	3	5	7	10	6
Taille d'une parcelle (are)	méd.	20	15	15	25	25	30
Propriétaires habitant en milieu rural	%	88	92	89	90	86	79

Source : Calculs sur la base de l'EPM 2001, INSTAT-DSM  
\*Q1 : quintile le plus pauvre ; Q5 : quintile le plus riche

b. En moyenne, 40% des terres agricoles sont consacrés au riz. Les pauvres dépendent relativement plus des cultures sur tanety que les riches.

Les bas-fonds forment environ 40% des terres d'une exploitation agricole malgache de taille moyenne (Tableau 1.4). La distribution des terres est plus inégale encore si nous prenons en considération la différence de qualité des terres : le ratio tanety/bas-fonds est de 1,6 pour le quintile le plus pauvre comparé à 1,3 seulement pour le quintile le plus riche.

Tandis que les ménages plus riches possèdent d'une manière absolue plus de tanety que les pauvres, les cultures sur tanety sont relativement plus importantes pour les pauvres ; ils dépendent en effet plus des récoltes des tanety tant pour leur revenu que pour leur consommation. Le manioc fournit un exemple intéressant dans la mesure où il est principalement cultivé par les pauvres qui le consomment. Ravelosoa et al. (1999) et Minten et Zeller (2000) démontrent l'élasticité négative du revenu par rapport au manioc et ses caractéristiques en tant que culture consommée principalement par les pauvres<sup>3</sup>.

Il convient également de noter qu'un pourcentage important de propriétaires terriens en zone rurale (12%) n'habitent pas dans ces zones (Tableau 1.4). Cette proportion atteint 21% pour le quintile le plus riche de propriétaires terriens. Des propriétaires dans les zones urbaines cultivent toutefois dans ces zones même ou louent leurs terres dans les zones rurales aux paysans locaux.

## 2. Qualité de la terre et irrigation

a. La qualité de la terre des pauvres est moindre. En prenant en compte cette variable, l'inégalité dans l'allocation foncière devient plus prononcée.

**Tableau 1.5. Caractéristiques des terres par quintile de pauvreté**

% des parcelles	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
<b>Emplacement de la parcelle</b>						
Rizière de bas-fonds	33	31	34	33	33	33
Rizière en bas de colline	8	10	8	8	9	6
Rizière en terrasse	3	3	2	3	4	4
Partie en bas de colline	22	21	23	21	21	24
Flanc de colline	22	27	21	22	21	18
Sommet de colline	12	8	11	13	13	16
Total	100	100	100	100	100	100
<b>Pente forte/très forte</b>						
	7	9	8	7	6	5
<b>Type de sols</b>						
Sablonneux	13	15	15	12	13	11
Argileux	28	24	30	24	30	33
Limoneux	21	24	20	24	20	16
Autre	15	13	16	14	13	17
Ne sait pas	23	25	18	26	24	23
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs sur la base de l'EPM 2001, INSTAT-DSM

\*Q1 : quintile le plus pauvre ; Q5 : quintile le plus riche

Les pauvres sont lésés en termes de superficie et de qualité des terres. Non seulement possèdent-ils moins de terres que les riches, mais en outre la qualité de leurs terres est nettement plus mauvaise (Tableau 1.5) ; cela transparait sur la base des différentes caractéristiques physiques des parcelles de l'EPM 2001 : (1) concernant la toposéquence, 26% des terres des pauvres se trouvent sur des pentes contre 18% seulement des terres pour les riches ; (2) pour les pentes, 9% des terres des pauvres ont une pente élevée à très élevée contre 5% seule-

<sup>3</sup> Ravelosoa et al. (1999) montrent que l'élasticité du revenu par rapport au manioc est d'environ -0,88, ce qui signifie que quand le revenu augmente de 1%, la consommation de manioc baisse de 0,88%. Ce phénomène fait du manioc le produit de consommation idéal pour des actions en faveur de l'alimentation des pauvres.

ment pour les riches ; et (3) sur les types de sols, 15% des parcelles du quintile le plus pauvre sont du type sablonneux contre 11% des champs du quintile le plus riche ; de même, 24% des parcelles du quintile le plus pauvre appartiennent au sol fertile de type argileux, comparés à 32% pour le quintile le plus riche.

b. Seulement le quart des parcelles rizicoles est doté d'un système d'irrigation amélioré. L'accès à une telle infrastructure d'irrigation montre un rapport étroit avec une pauvreté moins accentuée.

En général, 23% des parcelles de rizières sont dotés d'un système de gestion de l'eau au moyen de barrage ou canaux en liaison avec des stations de pompage mécanique (Tableau 1.6). L'analyse par quintile de dépenses révèle qu'il existe un lien étroit entre l'accès à ce type d'infrastructure et la pauvreté. Six pour cent du quintile le plus riche possèdent des parcelles irriguées par un système de pompage, contre seulement 0,2% pour le quintile le plus pauvre. D'autre part, 56% du quintile le plus pauvre dépendent de l'eau provenant d'une source, comparés à 32% pour le quintile le plus riche. Il en ressort clairement que l'accès à une infrastructure d'irrigation améliorée compte beaucoup pour le bien-être.

La capacité de drainage est également cruciale en riziculture irriguée. Le drainage d'une rizière nécessite en moyenne trois jours dans le contexte malgache. La durée moyenne pour le drainage est sensiblement plus élevée pour le quintile le plus riche par rapport au quintile le plus pauvre. Ceci s'explique par la superficie relativement plus petite des parcelles de rizière des exploitants plus pauvres.

**Tableau 1.6. Infrastructure d'irrigation par quintile de pauvreté**

	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Source d'Irrigation						
Station de pompage	2	0	1	2	2	6
Barrage	21	21	19	25	22	29
Source	45	56	52	38	45	32
Pluies	31	31	28	35	31	33
Total	100	100	100	100	100	100
Drainage :						
Nombre médian de jours nécessaires pour évacuer l'eau	3	3	3	2	3	4

Source : Calculs sur la base de l'EPM 2001, INSTAT-DSM

\*Q1 : quintile le plus pauvre ; Q5 : quintile le plus riche

Les pauvres sont donc désavantagés sur la question de l'accès à la terre. Ils possèdent et cultivent moins de terres. En outre, les terres qu'ils possèdent sont de plus mauvaise qualité. Voyons par la suite ce qu'il en est des marchés de la terre et comment ces marchés peuvent apporter un changement pour l'accès à la terre des paysans ruraux.

### 3. Les marchés des terres agricoles

a. Les marchés de vente des terres agricoles sont plutôt restreints : presque les trois quarts des parcelles ont été acquis par héritage tandis que 13% seulement des parcelles ont été achetées. Les ménages riches achètent plus de terres que les ménages pauvres. En conséquence, l'inégalité dans la possession des terres s'accroît.

Les pauvres possèdent moins de terres mais ils pourraient avoir accès à la terre par le biais des marchés, c'est-à-dire soit sur les marchés de vente, soit sur les marchés de location. Cependant, les statistiques au niveau des ménages montrent que les marchés de vente de terres ne sont pas très développés à Madagascar puisque 13% seulement des terres ont été acquises par achat. La plupart des terres des ménages ont été héritées : 73% des parcelles ont été acquises par leurs propriétaires par voie de succession. De plus, les marchés de vente de terres semblent plutôt contribuer à une distribution inégale des terres.

Le tableau 1.7 montre que 20% des ménages les plus riches ont acheté leurs parcelles contre 7% seulement du quintile le plus pauvre. En comparant des statistiques sur les terres agricoles à partir du recensement national de 1983 avec l'EPM 1993, Dorosh et al. (1998) ont démontré que la possession de terres devient de plus en plus inégale dans le temps. Etant donné que les ménages plus riches sont plus actifs dans l'acquisition de parcelles par achat, nos conclusions semblent confirmer ce fait.

**Tableau 1.7. Acquisition de terres par quintile de pauvreté**

% de terres	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Héritées	73	78	75	72	68	68
Achetées	13	7	10	12	17	20
Dons	6	6	5	6	7	6
Nouvelles terres	7	7	7	8	6	4
Autres	2	2	2	2	2	2
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs sur la base de l'EPM 2001, INSTAT-DSM

\*Q1 : quintile le plus pauvre ; Q5 : quintile le plus riche

Compte tenu de la valeur que les Malgaches accordent à la terre, la plupart des transactions dans les marchés des terres sont plutôt des ventes faites par les propriétaires en cas de force majeure<sup>4</sup>. Ce phénomène est d'ailleurs typique des ventes de terre dans la plupart des pays en développement (Platteau, 1996). Le tableau 1.8 montre que 21% des ventes des terres ont été conclues suite à un besoin urgent de liquidités. Il est remarquable que 7% des terres aient été vendus pour financer la réalisation d'événements sociaux. D'autres motifs sont également à l'origine des ventes de terres, notamment : abandon de l'agriculture (4% des cas), déménagement (10% des cas) ou aide à l'acquéreur (17% des cas). Les ventes de terres à cause de conflits entre héritiers représentent 3% des cas.

**Tableau 1.8. Raisons de mise en vente des terres par quintile de pauvreté**

	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Abandon de l'agriculture	4	3	2	6	4	7
Achat de zébus pour événement social	2	1	4	6	0	0
Paiement en nature pour événement social	5	13	0	5	4	2
Achat de nourriture	7	9	2	8	14	0
Dépenses médicales	3	3	3	2	2	5
Dépenses d'éducation	0	0	0	0	0	0
Remboursement de dette	3	0	4	5	3	3
Achat d'équipement/autres terrains	3	0	2	5	3	3
Déménagement	10	10	12	11	9	7
Aide/dépannage de l'acquéreur	17	32	11	13	21	8
Conflits entre héritiers	3	0	8	3	2	3
Aucune raison apparente	33	24	39	28	30	46
Autres raisons	9	6	12	7	7	16
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs sur la base de l'EPM 2001, INSTAT-DSM

\*Q1 : quintile le plus pauvre ; Q5 : quintile le plus riche

b. Les marchés de location des terres sont également restreints : plus de 90% des propriétaires cultivent eux-mêmes leurs parcelles. Toutefois, le fermage et le métayage sont plus importants au niveau des terres de plus grande valeur (rizières) et de celles proches des villes. La terre est mise en location par les petits fermiers aussi bien que par des grands fermiers à un groupe tiers. Les pauvres louent leurs terres à cause d'un manque de moyens financiers pour payer la main-d'œuvre et les intrants tandis que les riches mettent en location à titre d'investissement.

<sup>4</sup> Freudenberger (1998), Brown (1999), Razafindraibe (2001) et Goedefroid (1998) montrent que dans différentes régions de Madagascar, les ménages vendent leurs terres seulement en cas de force majeure, par exemple pour faire face à des dépenses funéraires ou autres cérémonies et événements familiaux, à l'achat de nourriture, ou à un remboursement de dettes.

La terre est aussi redistribuée au niveau des marchés de location. Si 95% des cultivateurs possèdent des terres, le tableau 1.9 montre qu'environ 8% des parcelles de rizières et 4% des parcelles de tanety à Madagascar ne sont pas cultivées par leurs propriétaires. Des moyennes par quintile montrent que les marchés de location des terres sont relativement plus importants pour les deux quintiles les plus riches qui obtiennent 9% des rizières qu'ils cultivent à travers le fermage/métayage (comparé à 6% et 5% pour les deux quintiles les plus pauvres). Le quintile le plus riche reçoit aussi plus de terre gratuitement. Ces chiffres contredisent l'hypothèse de la situation de riches propriétaires terriens qui louent à des tenanciers pauvres. Il semble ainsi que le marché de location de terre est plus complexe à Madagascar.

**Tableau 1.9. Mode de tenure foncière par quintile de pauvreté des exploitants agricoles**

	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
% de propriétaires	95	97	96	95	94	91
<b>Rizières</b>						
% propriété	92	93	94	91	90	89
% en métayage	4	3	2	5	5	5
% en fermage	3	3	3	4	4	4
% gratuit	1	1	1	1	1	3
<b>Tanety</b>						
% propriété	96	98	96	97	94	94
% en métayage	2	1	3	1	3	2
% en fermage	1	1	1	1	3	2
% gratuit	1	0	1	1	1	2

Source : Calculs sur la base de l'EPM 2001, INSTAT-DSM

\*Q1 : quintile le plus pauvre ; Q5 : quintile le plus riche

Deux forces conductrices semblent amener les gens à mettre leurs terres sous contrat de location. Les pauvres louent leurs terres le plus souvent en raison d'un manque d'argent (Tableau 1.10). Comme ils ressentent plus souvent un besoin en liquidités, ils louent leurs terres pour recevoir de l'argent immédiatement<sup>5</sup>. Les riches comme les pauvres louent leurs terres à cause d'une insuffisance de main-d'œuvre. Les pauvres n'ont pas l'argent pour payer un surplus de main-d'œuvre tandis que les riches n'ont pas toujours le temps pour superviser les travaux. Le tableau 1.10 montre en outre que les riches louent leurs terres lorsque leur qualité est mauvaise, ou lorsque les champs se trouvent trop loin (et que par conséquent il est plus difficile d'assurer la supervision des travaux) ou encore parce qu'ils savent que mettre la terre en location leur procurerait plus de bénéfices que la cultiver eux-mêmes. Les familles plus riches mettent aussi plus souvent les terres sous contrat de location avec des membres de leur famille qui peuvent réclamer la terre plus tard comme leur part d'héritage. Cette pratique est souvent faite par les ménages plus âgés comme un moyen de retenir auprès d'eux leurs descendants, au lieu de rétrocéder la terre immédiatement par héritage, ce qui aboutirait à une perte complète de leur puissance sociale (Brown, 1999).

<sup>5</sup> Ceci fut constaté régulièrement pendant la crise politique de 2002 à Madagascar. Les marchés de location des terres devinrent plus actifs dans la mesure où, à cause des problèmes de transport et la baisse des revenus, le manque de liquidités obligea certains ménages à louer leurs terres. Les groupes de répondants ont avancé que le fait de louer les terres était un indicateur évident de pauvreté (au même titre que le manque ou la non possession de capital comme la terre et le bétail).

**Tableau 1.10. Caractéristiques des contrats de location des terres par quintile de pauvreté**

% de parcelles	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
<b>Type d'arrangement</b>						
Pré-paiement	31	27	32	30	31	33
Paiement à la récolte	17	26	18	12	17	15
Métayage 1/2	20	25	27	15	22	11
Métayage 1/3	31	17	20	43	28	38
Emprunt / prêt gratuit	2	6	3	0	2	4
Total	100	100	100	100	100	100
<b>Absence de liens familiaux entre propriétaire et locataire (%)</b>						
Le même locataire depuis l'année 19.. (médiane)	96	95	94	96	97	96
Le propriétaire ne fournit rien (% des parcelles)	92	92	86	95	93	93
<b>Raisons de mise en location</b>						
Manque d'argent	15	26	13	29	6	3
Manque de main-d'oeuvre	14	17	8	11	13	21
Parcelle trop éloignée	11	8	7	5	16	20
Parcelle de mauvaise qualité	5	0	14	3	5	2
Propriétaire de trop de parcelles	5	2	4	5	9	4
Plus avantageux de louer	8	0	3	1	25	7
Problèmes entre héritiers	2	0	0	0	1	9
Aide pour un des propriétaires / héritiers	5	2	3	2	8	6
Autres	35	46	45	44	18	28
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Calculs sur la base de l'EPM 2001, INSTAT-DSM

\*Q1 : quintile le plus pauvre ; Q5 : quintile le plus riche

c. Différents types de fermage et métayage existent à Madagascar.

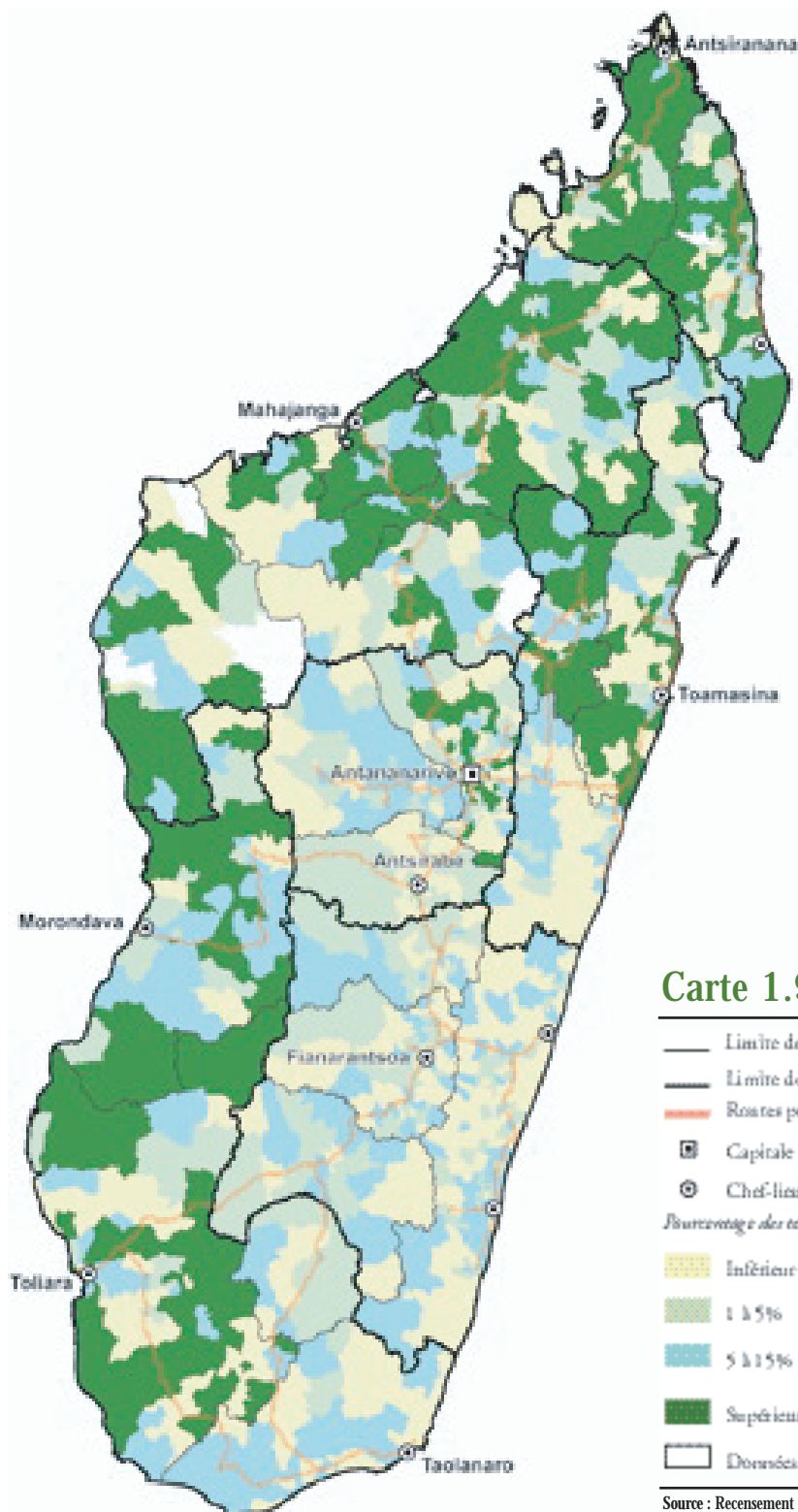
Il existe donc deux grands systèmes de mise en location des terres à Madagascar : le fermage et le métayage. Dans le tiers des cas, le prix de location est payable à l'avance (Tableau 1.10). Dans 16% des cas, le paiement est effectué seulement après la récolte. Comme on peut s'y attendre, les ménages pauvres pratiquent plus le deuxième système car ils n'ont pas d'argent pour assurer le premier. Bien que le métayage soit interdit par la loi malgache, il est encore largement répandu et appliqué. Le système peut être considéré relativement moins équitable (1/2-1/2) ou plus équitable (1/3 au propriétaire et 2/3 au locataire) du point de vue du métayer. La décision sur la part exacte de chaque partie dépend de la région et de la participation du propriétaire dans la fourniture des intrants agricoles. Le métayage à 1/3 est appliqué dans 31% des contrats, et le contrat 1/2-1/2 dans 20% des cas. Les pauvres (25%) sont en quelque sorte obligés d'accepter la formule de métayage moitié/moitié relativement plus que les riches (11%).

Dans la pratique, le propriétaire terrien apporte très rarement sa contribution en intrants dans le processus de production agricole. Les résultats de l'EPM 2001 montrent que dans 92% des contrats de location de terres, le propriétaire n'apporte rien. Cette absence d'interdépendance entre propriétaire et locataire est en contraste avec les expériences dans d'autres pays.

d. Les durées de validité varient d'un contrat de location à un autre. Ces contrats sont le plus souvent conclus entre des personnes ayant des liens familiaux.

Certains auteurs ont conclu que les propriétaires terriens à Madagascar évitent les contrats de location de terre à long terme de

# Le métayage des terres agricoles

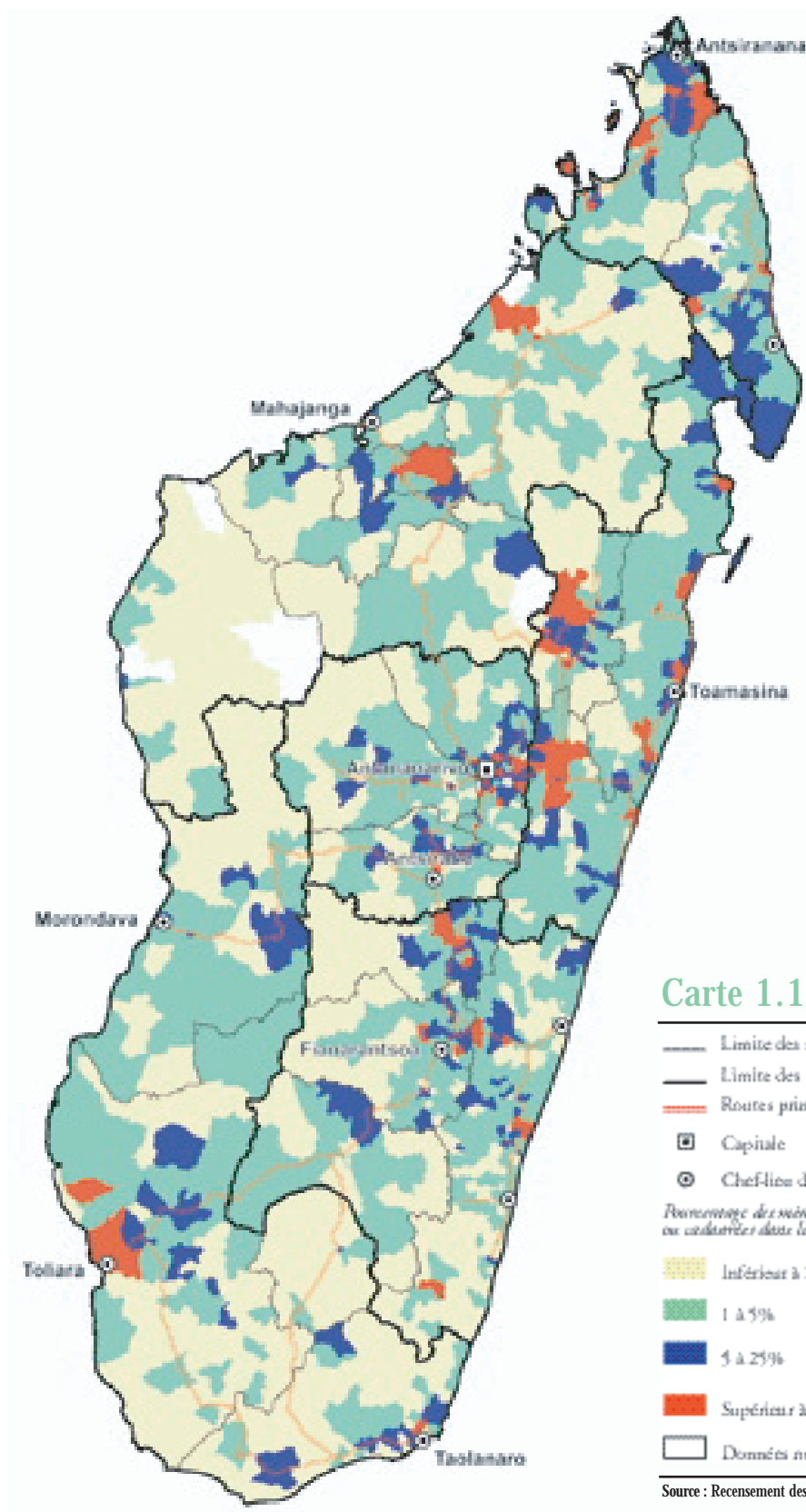


Carte 1.9.

- Limite des régions selon FADP
- Limite des provinces
- Routes principales
- ⊠ Capitale
- ⊙ Chef-lieu de province et centre urbain primaire
- Partage des terres agricoles en métayage au niveau des communes.*
- Inférieure à 1%
- 1 à 5%
- 5 à 15%
- Supérieure à 15%
- Données non disponibles

Source : Recensement des Communes 2001, Programme Ilo, Cornell University/FOFIFA/INSTAT

# Titrage et cadastrage des terres



Carte 1.10.

Source : Recensement des Communes 2001, Programme Ilo, Cornell University/FOFIFA/INSTAT

peur de perdre leur terre à cause du mauvais fonctionnement du système des droits de propriété à Madagascar. La durée des contrats de location indique vraiment qu'ils sont quelquefois de court terme. La durée moyenne du contrat avec le même locataire est de cinq ans. Quarante-trois pour cent des parcelles sont loués à la même personne depuis deux ans ou moins. Toutefois, un nombre non négligeable de parcelles fait également l'objet de contrats à long terme : par exemple, 21% des parcelles ont été loués pour plus de 10 ans à la même personne.

Il existe souvent des liens familiaux entre le propriétaire terrien et le locataire. Ce phénomène est plus important pour les quintiles les plus pauvres. Il n'y a par contre aucun lien familial direct entre les deux parties dans 37% des contrats de location (Tableau 1.10). Il est possible que les propriétaires terriens redoutent de passer des contrats de location avec des inconnus à cause du mauvais fonctionnement du système foncier à Madagascar.

e. Les marchés de location de terre sont plus actifs dans les grandes plaines rizicoles ainsi que dans les zones d'immigration.

Il existe une variation régionale significative dans les marchés de location. Les cartes 1.8 et 1.9 montrent que les marchés de location sont plus actifs dans les zones à proximité des routes et dans les régions où les rizières sont bien mises en valeur comme dans les régions du lac Alaotra et de Marovoay. Les deux pratiques semblent être interchangeables dans la mesure où les régions qui affichent un fort développement de la pratique de métayage pratiquent aussi fortement le fermage. Les marchés de location de terre sont aussi plus actifs dans le nord du pays. Dans ces régions, l'accès à la terre pour les migrants implique souvent qu'ils commencent d'abord par des contrats de location. Par la suite, ils peuvent devenir propriétaire définitivement. Les marchés sont les moins actifs dans les zones éloignées non desservies par des routes, telles que la partie est et la partie sud du pays. Par ailleurs, le dynamisme des marchés de location est apparemment liée à la migration car leurs niveaux sont les plus bas dans les régions à faible immigration (Sud et Sud-Est).

#### 4. Droits de propriété

a. Les ménages riches possèdent plus de droits de propriété formels.

Les formes de droits de propriété traditionnelle et moderne de la terre coexistent à Madagascar. Légalement, les terrains non titrés appartiennent à l'Etat, mais en fait, les terres situées même dans les zones non habitées sont souvent déjà attribuées à des particuliers suivant le droit coutumier. On peut effectivement passer des droits coutumiers aux droits légaux modernes, mais la procédure est lente, lourde, compliquée et non transparente. Sous le droit coutumier, la terre peut être en propriété individuelle ou collective<sup>6</sup>. Toutefois, le droit coutumier de jouissance de la terre vaut droit de propriété individuelle dans la plupart des régions du pays. Dans certaines régions, certains groupes socio-économiques sont exclus de l'accès à la propriété foncière. Des systèmes de caste font dans ce cas que la caste la plus basse de la hiérarchie sociale, souvent les descendants d'esclaves, soit socialement isolée et exclue de l'appropriation de la terre (Randriamarolaza, 2001 ;

Galy, 1998 ; Evers, 1996). Pour ces groupes, la seule voie d'accès à la terre est soit le métayage, soit les contrats de location des terres.

Le système moderne de titrage des terres a créé ses propres conflits et il apparaît que la procédure de titrage profite plus aux riches qu'aux pauvres. Le tableau 1.11 montre que 27% des terres étaient titrés en 2001. Bien que le nombre absolu de titres semble surestimé et ne reflète pas toujours les titres officiels au nom des propriétaires, le pourcentage des terres titrées atteint 42% pour le quintile le plus riche et 22% seulement pour le quintile le plus pauvre.

De plus, non seulement les pauvres ont-ils accès à moins de terres, mais en outre, la situation juridique de ces dernières semble précaire<sup>7</sup>. Par ailleurs, dans le cas où les terres exploitées par les plus pauvres sont titrées, le plus souvent les titres ne sont pas en leurs noms, à l'opposé des titres au nom des ménages plus riches qui possèdent leurs parcelles (Tableau 1.11).

Dans le cas où un terrain n'est pas titré, les raisons de non titrage qui reviennent le plus souvent (Tableau 1.11) sont l'ignorance de la procédure d'acquisition d'un titre (26% des réponses), le manque d'argent (18% des réponses) et le sentiment d'inutilité d'un titre (25% des réponses). Outre le fait que les pauvres possèdent moins de titres formels sur leurs terres par rapport aux riches, ils éprouvent encore moins le besoin d'avoir ces titres : 27% du quintile le plus pauvre ont déclaré ne pas avoir besoin d'un titre contre 18% du quintile le plus riche.

b. La possession de titres de propriété en soi ne conduit pas nécessairement à une amélioration de la productivité.

Utilisant une fonction de production, Stifel et al. (2003) ont montré que, toutes choses égales par ailleurs, les titres de propriété foncière ne semblent pas conduire à une productivité plus élevée. Il est probable qu'il en est ainsi suite au mauvais fonctionnement des marchés du crédit, dans la mesure où les titres de propriété doivent normalement faciliter l'accès au crédit, et par voie de conséquence, déboucher sur une utilisation plus importante d'intrants agricoles. Ce qui n'est le cas ni à Madagascar ni dans d'autres pays africains tel que rapporté par Platteau (1996).

**Tableau 1.11. Droits de propriété par quintile de pauvreté**

	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Situation juridique (% des parcelles)						
Parcelles titrées	28	22	26	28	25	42
Parcelles cadastrées	11	6	10	13	12	17
Terrain domanial	8	7	10	8	10	5
Terrain ancestral avec témoignage	37	40	37	34	43	28
Terrain ancestral sans témoignage	16	25	18	17	10	8
Total	100	100	100	100	100	100
Titre au nom du chef de ménage (%)						
	59	52	53	62	60	63

Source : Calculs sur la base de l'EPM 2001, INSTAT-DSM

\*Q1 : quintile le plus pauvre ; Q5 : quintile le plus riche

<sup>6</sup> Par exemple dans les régions Tanala ou Betsimisaraka, le chef de chaque clan est le propriétaire des droits traditionnels de propriété sur la terre. Le chef de clan décide de la répartition des terres entre les ménages, ainsi que de l'utilisation de la terre, et se faisant, l'accès aux terres agricoles doit suivre les règles coutumières (pour une discussion sur le cas de Beforona dans la zone Est, voir Barck et Moore, 1997).

Au contraire de la situation du droit de jouissance sur la terre dans certains pays Africains, les Malgaches n'ont pas besoin d'exploiter leurs terres pour maintenir leurs droits de propriété sur ces terres. Bien que les pratiques varient d'un groupe ethnique à un autre, une famille malgache peut transmettre le droit d'usage de la terre de génération en génération dans la plupart des groupes (droit garanti par la communauté). Donc, ceci même souvent à l'appropriation des terres bien au début de la formation d'un village (Pryor, 1990 ; Keck et al., 1994).

<sup>7</sup> Le système légal moderne introduit des changements dans le comportement. Par exemple, la plantation d'arbres qui exprime l'intention du propriétaire de cultiver la terre pour une longue période, est suffisante pour assurer les droits de propriété sur la terre. Dans un effort pour mieux protéger les droits de propriété, certains projets à Madagascar ont essayé d'encourager les initiatives de reboisement en apportant aide et assistance aux paysans pour acquérir la terre après afforestation. Cependant, cette pratique aboutit quelquefois à l'accroissement de l'écart entre riches et pauvres en termes de superficie des terres acquises. De l'autre côté, Freudenberg (1999) relève dans la partie orientale de Fianarantsoa que des ménages coupent les forêts avec l'intention d'y asseoir leurs droits de propriété.

**Tableau 1.11. Droits de propriété par quintile de pauvreté (suite)**

	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Raisons de non titrage des parcelles (% des parcelles)						
Ignorance de la procédure à suivre	26	28	30	29	23	15
Coût trop élevé d'un titre	8	7	9	8	8	5
Manque de moyens financiers	18	18	15	17	20	23
Manque de temps à investir dans la procédure	4	5	1	4	6	5
Lourdeur de la procédure pour l'acquisition	8	7	9	7	9	11
Terrain appartenant à l'Etat / au village	3	3	3	5	3	3
Aucun besoin d'un titre	25	27	27	27	23	18
Procédure en cours	2	2	3	2	2	4
Autres	4	4	2	2	5	15
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Calculs sur la base de l'EPM 2001, INSTAT-DSM

\*Q1 : quintile le plus pauvre ; Q5 : quintile le plus riche

La carte 1.10 par ailleurs montre la répartition spatiale des terres titrées. Elle indique que la possession officielle de terres est plus élevée dans les régions à forte densité de population, dans les principales zones de production et dans les zones limitrophes des villes.

c. L'accès à la terre montre une forte inégalité selon le genre : 15% seulement des terres sont au nom d'une femme, comparé à 52% au nom d'un homme.

Le tableau 1.12 montre le type de propriétaire des terres dans les ménages : 52% des parcelles sont au nom de l'homme, 15% au nom de la femme et 23% en leur nom commun. Ces chiffres traduisent une discrimination manifeste entre genre dans l'accès à la terre tel qu'il a été confirmé dans d'autres études (Randriamarolaza, 2001).

**Tableau 1.12. Type de propriétaire par quintile de pauvreté (% des terrains)**

	Total	Q1	Q2	Q3	Q4	Q5
Homme	52	51	55	54	49	49
Femme	15	16	15	12	17	16
Couple	23	21	21	26	21	30
Communautaire	3	3	3	2	3	3
Par indivis	7	10	7	7	11	2
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

Source : Calculs sur la base de l'EPM 2001, INSTAT-DSM

\*Q1 : quintile le plus pauvre ; Q5 : quintile le plus riche

Le tableau 1.12 montre en outre que 8% des parcelles sont gérés selon un système d'indivis qui stipule une propriété commune entre différents héritiers. Suite au morcellement des parcelles à travers les générations, les propriétaires adoptent ce système lorsque la taille des parcelles devient trop petite. Sur la base des données disponibles, il n'est cependant pas possible d'évaluer l'impact de ce système sur la productivité agricole.

## Conclusion

Les résultats du Recensement des Communes et de l'Enquête auprès des Ménages de 2001, deux bases représentatives de la situation du pays entier, illustrent la corrélation très forte entre pauvreté et accès à la terre. Il en ressort que les ménages plus pauvres possèdent moins de terres, et s'ils en possèdent, la qualité et la valeur de leurs terres sont beaucoup moins élevées.

Les riches détiennent relativement plus de terres titrées que les pauvres ; certaines études ont montré que les riches peuvent même obtenir des titres au détriment des pauvres (Healy et Ratsimbarison, 1999). A l'échelle nationale, il a été démontré que la possession de titres de propriété sur les terres agricoles n'a qu'un impact positif très faible sur la productivité. S'il est probable qu'une amélioration de la procédure d'obtention de titres fonciers à moindre coût peut avoir un impact bénéfique sur la productivité agricole et l'efficacité au niveau

de certaines unités agricoles régionales, on devrait beaucoup plus se soucier d'inclure les pauvres dans le processus de titrage des terres.

En plus, il a été établi que les marchés de location de terres ne sont pas très actifs à Madagascar. Deux types d'incitation semblent guider les contrats de fermage ou de métayage. D'un côté, les ménages riches louent aux plus petits exploitants agricoles car ils ne peuvent pas cultiver efficacement les surplus de terre qu'ils possèdent. De l'autre côté, les ménages pauvres qui n'ont pas le moyen de cultiver les terres préfèrent les louer aux ménages plus riches. Il semble que dans les deux cas, les contrats de location profitent aux ménages plus pauvres. En conséquence, la loi malgache qui interdit les contrats de métayage paraît obsolète. Etant donné que les marchés de vente des terres sont restreints et seront très difficiles à animer dans le court terme, une meilleure politique favorable aux pauvres consisterait à assurer un environnement contractuel plus sécurisé pour les contrats de location des terres.

De plus, au niveau des ménages pauvres, la productivité de la main-d'œuvre est faible alors que la productivité marginale d'une unité supplémentaire de terre est élevée (Randrianarisoa, 2002). En conséquence, il serait économiquement justifié de promouvoir un accès plus facile des pauvres à la terre. Outre des marchés plus actifs, une mobilité accrue au niveau du pays peut aider à résoudre cette situation car il existe encore des régions fertiles qui sont peu ou pas exploitées à cause de l'insécurité et du manque d'infrastructure à Madagascar.

## Références bibliographiques

Barck S. et P. Moore (1997). "Les facteurs socio-culturels et leurs impacts sur le développement rural". Terretany, FOFIFA.

Barrett C.B. et P. Dorosh (1996). "Farmers' welfare and changing food prices : non-parametric evidence from Madagascar". *American Journal of Agricultural Economics*, vol. 78, pp. 656-669.

Brown M.L. (1999). *Authority relations and trust : Social cohesion on the Eastern Masoala peninsula, Madagascar*. Ph.D. Dissertation, Washington University.

Dorosh P., Haggblade S., Rajemison H., Ralantoirilolona B. et K. Simler (1998). *Structure et facteurs déterminants de la pauvreté à Madagascar*. INSTAT, Antananarivo.

Evers S. (1996). "Solidarity and antagonism in migrant societies on the Southern Highlands". Dans *L'esclavage à Madagascar : Aspects historiques et résurgences contemporaines*, pp. 339-346.

Fraslin J.H. (2002). "Quel avenir pour les paysans de Madagascar". *Afrique contemporaine*, N. 202-203, pp. 93-110.

Freudenberger K. (1998). *Livelihoods without livestock : A study of community and household resource management in the village of Andaladranoavao*. LDI, Madagascar.

Freudenberger K. (1999). *Flight to the forest : A study of community and household resource management in the commune of Ikongo*, Madagascar. LDI, Fianarantsoa, Madagascar.

Galy M. (1999). *Mécanismes amortisseurs qui jouent en faveur des ménages vulnérables : Toamasina et Vakinankaratra*. CFNPP, Cornell University.

Goedefroid S. (1998). *A l'Ouest de Madagascar : les Sakalava du Menabe*. Karthala-Orstom.

Healy T. et Ratsimbarison (1999). "Influence historique et le rôle des droits fonciers traditionnels". Article présenté lors de l'Atelier sur le foncier à Madagascar, Antananarivo.

INSTAT (2002). Etat de la pauvreté 2001.

Keck A., Sharma N. et G. Feder (1994). Population growth, shifting cultivation, and unsustainable agricultural development : A case study from Madagascar. World Bank Discussion Paper, N.234, Africa Technical Department Series, The World Bank, Washington, D.C.

Minten B. et M. Zeller (2000). Beyond market liberalization : Welfare, income generation and environmental sustainability in rural Madagascar. Ashgate, Aldershot.

Platteau J.P. (1996). "The evolutionary role of land rights as applied to Sub-Saharan Africa : A critical assessment". Development and Change, 27, pp. 29-86.

Pryor F.L. (1990). The political economy of poverty, equity, and growth : Malawi and Madagascar. Oxford University Press.

Randrianarisoa C. (2002). Determinants of rice productivity in Madagascar. Michigan State University, Master's Thesis.

Randriamarolaza L.P. (2001). Accès à la terre et pauvreté en milieu rural ou la question foncière et les groupes dépendantes à Madagascar, mimeo.

Ravelosoa J.R., Haggblade S. et H. Rajemison (1999). Estimation des élasticités de la demande à Madagascar à partir d'un modèle AIDS. INSTAT.

Razafindravononona J., Stifel D. et S. Paternostro (2001). Evolution de la pauvreté à Madagascar : 1993-1999. INSTAT.

Stifel D., Minten B. et P. Dorosh (2003). Transportation costs and agricultural productivity : Implications of isolation for rural poverty in Madagascar. MSSD, Discussion Paper.